

## Au troisième trimestre 2023 : Les effectifs salariés diminuent en particulier dans l'intérim

Au troisième trimestre, le ralentissement du rythme de croissance se confirme au niveau national : + 0,2 % seulement soit + 34 800 postes sur l'ensemble du territoire national, après + 0,1 % au trimestre précédent. Sur un an, les effectifs progressent de + 0,9 % alors qu'un an plus tôt, le rythme annuel s'établissait à + 2,5 %.

La région Bourgogne-Franche-Comté, déjà en retrait par rapport aux évolutions constatées au niveau national depuis plusieurs trimestres rencontre davantage de difficultés et perd des postes ce trimestre. Les effectifs salariés affichent une baisse au troisième trimestre 2023 (- 1 150 postes, - 0,2 %) après - 0,1 % au trimestre précédent.

Sur un an, l'écart entre l'évolution nationale et régionale continue de se creuser : sur un an, les effectifs en région enregistrent une baisse de - 0,1 % alors qu'ils progressent de + 0,9 % en France. La Bourgogne-Franche-Comté est la seule région française qui perd des postes sur un an.

La baisse constatée ce trimestre en région s'explique principalement par la diminution des effectifs intérimaires (- 1 320 postes ; - 3,7 %) notamment dans les entreprises industrielles.

Les effectifs permanents sont en baisse dans la **construction** au troisième trimestre, le secteur perdant 200 postes soit - 0,4 %. Ces

pertes viennent s'ajouter à celles enregistrées depuis le début de l'année. Sur un an, la baisse dans le secteur est significative. Elle atteint - 0,8 % en région (- 480 postes) contre seulement - 0,5 % en France.

L'**industrie**, secteur en difficulté depuis plusieurs années, se stabilise en région ce trimestre après les baisses significatives des deux trimestres précédents. Sur un an, le secteur perd plus de 600 postes soit - 0,4 %. A l'échelle nationale, le secteur progresse depuis début 2021 et affiche une hausse annuelle de + 1,0 %.

Le **commerce** reste le seul secteur qui progresse en région au troisième trimestre. Ce sont 380 postes qui ont été créés ce trimestre soit une hausse de + 0,3 %. Sur un an, le bilan reste toutefois négatif en région : - 0,2 % contre + 0,5 % en France.

Dans les **services** hors intérim, on observe un net ralentissement en région : les effectifs se stabilisent tout juste ce trimestre. Sur un an, l'évolution reste largement positive en région : + 0,9 % mais bien inférieure à celle de la France (+ 1,6 %).

Ce trimestre, tous les départements de la région perdent des postes à l'exception du Doubs qui arrive à maintenir ses effectifs.

**Avertissement** : Les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.

### Chiffres clés du trimestre (2T2023/3T2023)

**Effectifs salariés permanents : + 180 dont**

- Intérim : - 1 320
- Industrie : + 50
- Construction : - 200
- Commerce : + 380
- Services HI\* : - 50

\* HI = hors intérim

### Les effectifs se contractent au troisième trimestre 2023



	Effectifs 2023 T3 (1)	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2023 T3 / 2022 T3
		2022 T3	2022 T4	2023 T1	2023 T2	2023 T3	
<b>Bourgogne</b>	413,5	0,4	0,1	0,2	-0,1	-0,1	0,1
<b>Effectifs salariés *</b>							
<b>Franche-Comté</b>	287,5	0,5	-0,2	0,0	0,0	-0,2	-0,4
<b>Bourgogne Franche-Comté</b>	701,0	0,5	0,0	0,1	-0,1	-0,2	-0,1
<b>Effectifs salariés *</b>							
<b>SMPT (€)</b>	2 541	1,9	0,0	2,4	0,9	0,7	4,0
<b>France</b>	20,203	0,5	0,2	0,4	0,1	0,2	0,9
<b>Effectifs salariés **</b>							
<b>SMPT (€)</b>		1,2	0,2	2,4	0,8	0,5	3,9

\* en milliers \*\* en millions

Source : Urssaf



Montant de la prime partage de la valeur sur le T3 2023 en Bourgogne-Franche-Comté :

**23 872 579 €**

Le calcul du Salaire Moyen Par Tête (SMPT) dans le tableau ne tient pas compte de cette prime non soumise à cotisation.

Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique



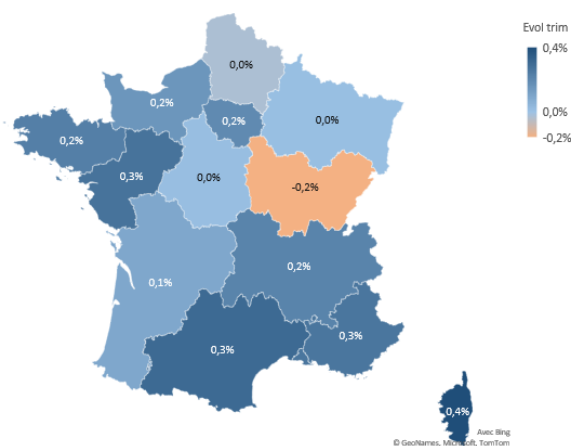
L'intérim pénalise la progression de l'emploi privé ce trimestre

	Bourgogne-Franche-Comté				France		
	Effectif (milliers)	Évolution en nombre		Évolution en %		Évolution en %	
		2023T3 / 2023T2	2023T3 / 2022T3	2023T3 / 2023T2	2023T3 / 2022T3	2023T3 / 2023T2	2023T3 / 2022T3
Services (hors intérim)	323	- 50	+ 2 870	+ 0,0	+ 0,9	+ 0,3	+ 1,6
Industrie	163	+ 50	- 620	+ 0,0	- 0,4	+ 0,4	+ 1,0
Commerce	124	+ 380	- 210	+ 0,3	- 0,2	+ 0,4	+ 0,5
Construction	56	- 200	- 480	- 0,4	- 0,8	- 0,3	- 0,5
<b>Total hors intérim</b>	<b>666</b>	<b>+ 180</b>	<b>+ 1 560</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 1,2</b>
Intérim	35	- 1 320	- 2 440	- 3,7	- 6,6	- 2,1	- 5,0
<b>Total</b>	<b>701</b>	<b>- 1 140</b>	<b>- 880</b>	<b>- 0,2</b>	<b>- 0,1</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 0,9</b>

Source : Urssaf

Seule région perdant des effectifs ce trimestre

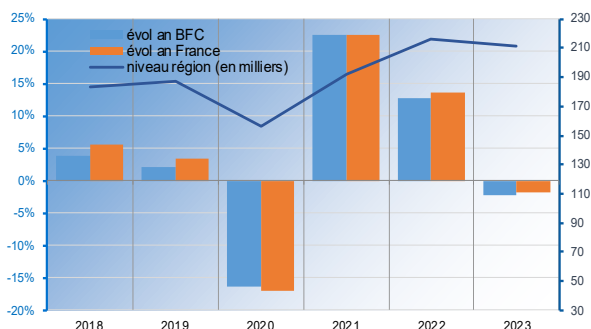
Evolution de l'emploi salarié au 3° T 2023 par rapport au 2° T 2023



Depuis le dernier trimestre 2019, juste avant la crise sanitaire, 1,18 million de postes ont été créés en France dont 15 000 en Bourgogne-Franche-Comté.

Ce trimestre, les effectifs salariés privés progressent de + 0,2 % après + 0,1 % au deuxième trimestre au niveau national alors qu'ils sont en baisse de - 0,2 % en Bourgogne-Franche-Comté. Les autres régions s'écartent assez peu de cette tendance avec des évolutions variant de - 0,2 % à + 0,4 %. La Bourgogne-Franche-Comté est la seule région à afficher des résultats négatifs. Au final, sur un an, l'écart entre l'évolution de la Bourgogne-Franche-Comté et l'évolution nationale se creuse. La région perd - 0,1 % (- 880 postes) quand le

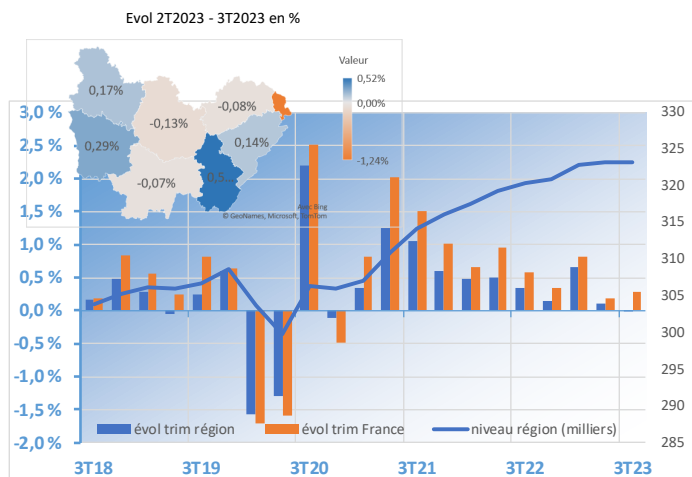
Les embauches de longue durée en diminution



Source : Urssaf - cumul des embauches des trois premiers trimestres de chaque année. Données brutes.

national en gagne + 0,9 % sur un an. Cet écart s'explique par une progression des effectifs permanents au niveau national dans l'industrie depuis onze trimestres (+ 1,0 % en un an) alors qu'en région, les difficultés persistent (- 0,4 % en un an). Le bilan annuel est également négatif dans le commerce (- 0,2 %) alors que la tendance reste à la hausse en France (+ 0,5 %). Dans la construction, les pertes d'effectifs ont été plus précoces en région provoquant ainsi des pertes plus fortes dans le secteur sur un an (- 0,8 % contre - 0,5 % au niveau France). Enfin, les effectifs intérimaires sont en baisse en région (- 6,6 %) sur un an alors qu'ils progressent en France (+ 1,2 %).

Les services hors intérim stagnent ce trimestre



Source : Urssaf

Dans le secteur des services hors intérim, les embauches de longue durée sont moins nombreuses ce trimestre en comparaison avec le même trimestre l'an dernier (- 2,6 %).

Le secteur des services hors intérim, après un léger fléchissement au trimestre précédent (+ 0,1 %) stagne ce trimestre en région (- 50 postes ; - 0,02 %). En revanche, le bilan annuel reste quant à lui largement positif (+ 0,9 %, + 2 870).

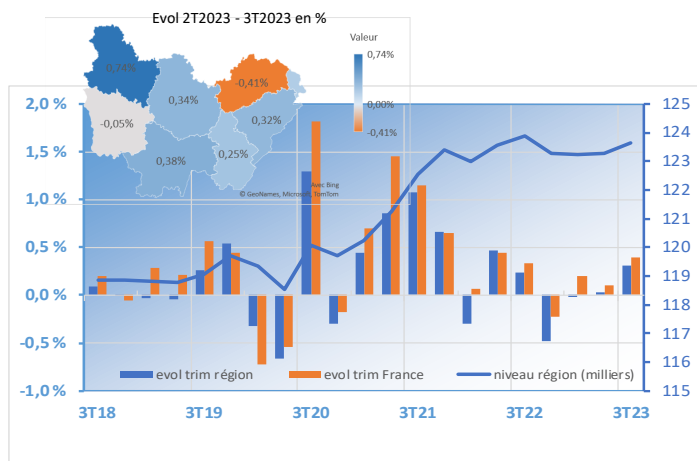
Parmi les activités sur une tendance positive, on peut citer l'action sociale et l'hébergement médico-social avec une hausse de + 310 postes (soit + 0,6 %), le transport qui progresse de 260 postes (+ 0,5 %) et les activités juridiques avec 210 postes gagnés ce trimestre. A l'inverse, les activités immobilières, en difficulté depuis le début de l'année accusent le



coup avec une baisse assez nette (- 1,3 %, soit - 90 postes) ce trimestre qui s'explique en partie par la poursuite de la hausse des taux d'intérêts et la contraction du volume de transaction. Les autres activités scientifiques et techniques perdent 80 postes (- 1,8 %).

Malgré ce bilan atone, des départements se démarquent positivement : le Jura (+ 130 postes ; + 0,5 %), la Nièvre (+ 60 postes ; + 0,3 %) et l'Yonne (+ 50 postes ; + 0,2 %).

### Le commerce bénéficie d'un léger sursaut



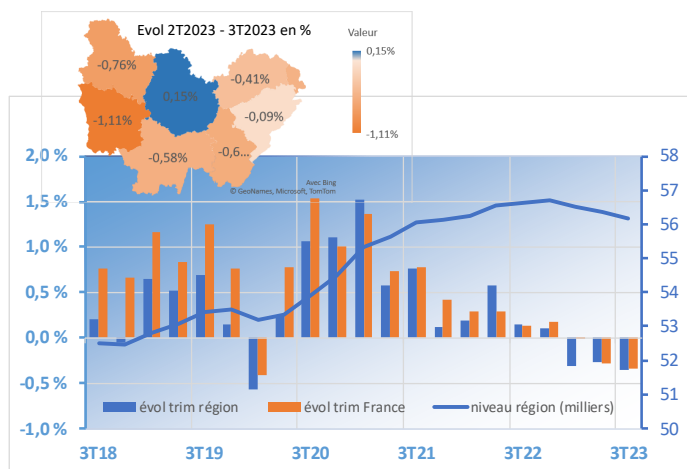
Source : Urssaf

Le nombre d'embauches de longue durée enregistre une légère hausse de + 0,8 % ce trimestre par rapport au même trimestre l'an dernier.

Après un deuxième trimestre 2023 en légère baisse, les effectifs repartent à la hausse ce trimestre (+ 0,3 %). Sur un an, le bilan s'établit à - 0,2 % (contre + 0,5 % en France). En région, les difficultés se concentrent dans le commerce de détail.

Les difficultés dans le secteur sont plus importantes dans les départements de la Haute-Saône (- 0,4 %) et de la Nièvre (- 0,1 %) ce trimestre. Les autres départements sont en hausse.

### La baisse se poursuit dans la construction



Source : Urssaf

Dans le secteur de la construction, le niveau des embauches est en forte baisse par rapport à celui enregistré l'an dernier à la même période (- 5,5 %)

Ce trimestre, à l'image de la tendance nationale (- 0,3 %), la construction poursuit la baisse de ses effectifs salariés en ré-

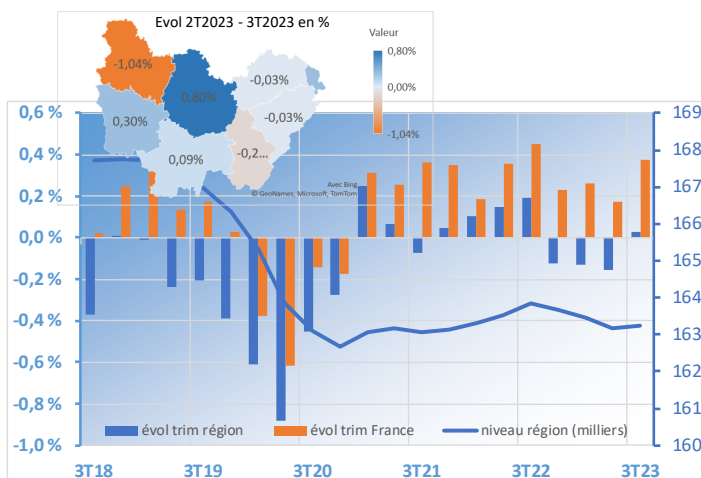
gion (- 0,4 %). Ces pertes s'ajoutent à celles déjà constatées au premier semestre 2023 en région mais qui étaient restées contenues en France.

Alors que le secteur avait réussi à traverser la crise sanitaires, les difficultés liées au contexte économique et au recul des mises en chantier de logements se répercutent sur les effectifs. Le bilan est ainsi négatif en région : - 0,8 % ; - 480 postes sur un an.

Ce sont les activités de construction de bâtiments qui perdent le plus grand nombre de postes sur un an suivies du génie civil.

Ce trimestre, à l'exception de la Côte-d'Or (+ 0,1 %), tous les autres départements de la région sont impactés par la baisse des effectifs dans la construction, particulièrement la Saône-et-Loire (- 0,6 % ; - 70 postes).

### Les effectifs dans l'industrie sont stables



Source : Urssaf

Le volume des embauches de longue durée dans l'industrie diminue de 1,2 % par rapport au même trimestre l'an dernier.

Au niveau du nombre de salariés, depuis le début de l'année 2023, les effectifs dans le secteur industriel sont soit à la baisse ou, comme ce trimestre, soit progressent très peu (+ 50 postes). Au niveau national, les effectifs du secteur restent orientés à la hausse depuis le début 2023 (+ 0,4 % ce trimestre après + 0,2 % et + 0,3 % au deuxième et premier trimestre).

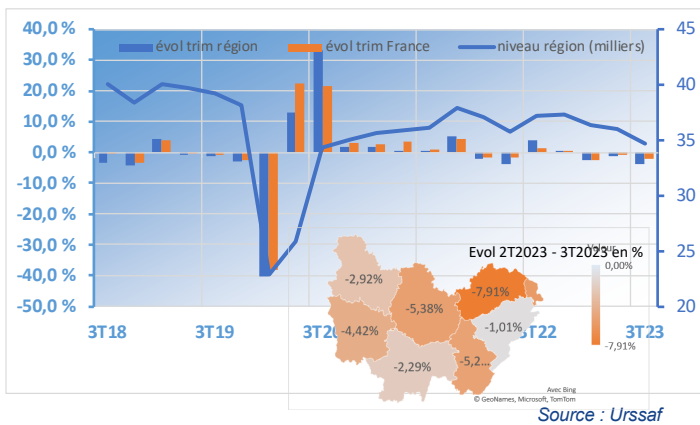
Ce trimestre, trois secteurs enregistrent des gains d'effectifs : les industries pharmaceutiques (+ 4,5 % ; + 140 postes), le textile et l'habillement (+ 2,9 % ; + 140 postes) et la métallurgie et fabrication de produits métalliques (+ 0,3 % ; + 90 postes). A eux trois, ces secteurs enregistrent une hausse de + 370 postes.

A contrario, le secteur de la fabrication de matériels de transport confirme les difficultés constatées les trimestres précédents. Ce sont 140 postes qui ont été perdus ce trimestre et - 820 sur une année. La fabrication de machines et équipements est également en perte de vitesse : - 170 postes ce trimestre et - 230 sur l'année.

Ce trimestre, cinq départements ont échappé à la baisse des effectifs dans le secteur de l'industrie : la Côte-d'Or (+ 0,8 %), le Territoire de Belfort (+ 0,3 %), la Nièvre (+ 0,3 %), la Saône-et-Loire (+ 0,1 %) et la Haute-Saône (+ 0,0 %). L'Yonne par contre est le département le plus impacté par la baisse, avec 180 postes perdus.



## Les effectifs intérimaires poursuivent leur baisse



La tendance à la baisse observée depuis le début de l'année 2023 dans l'intérim s'intensifie au troisième trimestre avec une baisse de - 1 320 postes. Tous les départements sont concernés par cette forte diminution : de - 1,0 % seulement

## Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur [urssaf.org](http://urssaf.org).

La publication s'appuie sur les données qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au bordereau de cotisations (BRC).

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- L'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- La Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- L'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

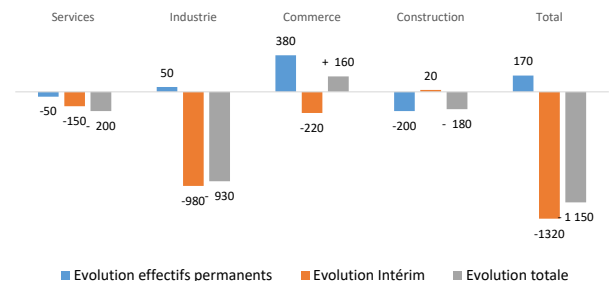
Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de dessaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés un fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont ré-estimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime partage de la valeur n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette

dans le Doubs à - 7,9 % en Haute-Saône. L'analyse selon le secteur utilisateur montre que la baisse de l'intérim s'explique en grande partie par le secteur de l'industrie qui perd près de 1 000 postes ce trimestre. Le secteur tertiaire (services et commerce) accuse également une baisse de - 370 postes à eux deux. Seule la construction reste sur un niveau identique à celui du trimestre précédent.

## Evolution trimestrielle des effectifs salariés par secteur selon la répartition permanents et intérimaires (en nb)



Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

Les données concernant les effectifs salariés (permanents et intérimaires) sont arrondis à la dizaine. Ainsi dans les visuels, la somme des secteurs peut légèrement différer du total.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf produit et diffuse des séries longues d'effectifs salariés y compris les apprentis à du deuxième trimestre 2023.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles ne sont pas corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Elles sont corrigées des variations saisonnières. Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur, par région de l'établissement de travail temporaire (ETT).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autrité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

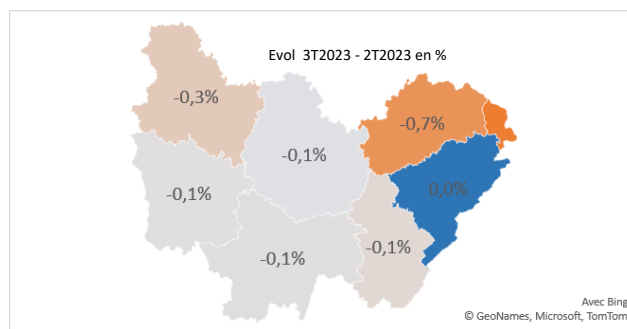
Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).





## Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

Bourgogne-Franche-Comté : - 0,2 %



### Côte-d'Or : forte baisse dans l'intérim.



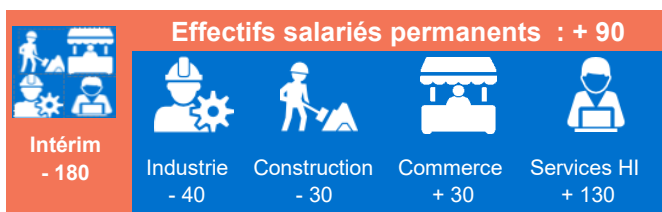
Source : Urssaf

Les effectifs salariés permanents augmentent ce trimestre en Côte-d'Or (+ 200 postes). Hormis le secteur des services qui diminue légèrement (- 0,1 %), les autres secteurs voient leurs effectifs progresser.

C'est principalement dans l'action sociale et dans l'éducation que les services hors-intérim voient leurs effectifs salariés se contracter. A l'inverse, tous les secteurs gagnent des postes ce trimestre. En effet, l'industrie, portée par l'industrie pharmaceutique et l'habillement, progresse de + 210 postes. De leurs côtés, le commerce et la construction progressent respectivement de + 90 et + 20 postes.

En revanche, les effectifs intérimaires sont peu dynamiques ce trimestre en Côte-d'Or (- 330 postes) et contrebalancent les hausses des effectifs permanents (- 130 postes au total). Cependant, le bilan sur un an est positif (+ 1 030 postes).

### Jura : une croissance soutenue par les services



Source : Urssaf

Comparativement au deuxième trimestre 2023, les effectifs salariés dans le Jura baissent de - 0,1 % tous secteurs confondus, soit une baisse globale de - 90 postes en volume.

Les effectifs salariés permanents progressent de + 90 postes, notamment avec des résultats encourageants dans les services hors intérim (+ 0,5 % ; + 130 postes) et dans le commerce (+ 0,2 % ; + 30 postes), limitant les pertes. À l'inverse, les secteurs de l'industrie et de la construction connaissent une baisse de leurs effectifs salariés ce trimestre, respectivement de - 0,2 % (- 40 postes) et de - 0,6 % (- 30 postes).

Malgré cette baisse globale des effectifs salariés dans le Jura pour ce trimestre, le bilan demeure positif sur un an, avec une hausse de + 70 postes, + 0,1%.

### Doubs : l'industrie continue de décliner



Source : Urssaf

Au cours de ce trimestre, les effectifs salariés permanents augmentent légèrement dans le Doubs (+ 0,1% ; + 140 postes). La diminution des effectifs salariés dans les secteurs de la construction et de l'industrie est uniforme (- 10 postes chacun), tandis que les autres secteurs enregistrent une augmentation globale de leurs effectifs.

La baisse dans l'industrie est principalement attribuée à une baisse des effectifs dans la fabrication de machines et d'équipements et dans la fabrication de matériels de transport. En revanche, le commerce (+ 70 postes) et les services hors intérim (+ 90 postes) enregistrent une augmentation de leurs effectifs. C'est principalement dans l'action sociale et dans les activités juridiques que les services hors-intérim voient leurs effectifs salariés augmenter.

Les effectifs intérimaires, quant à eux, ont connu une baisse de - 80 postes ce trimestre dans le Doubs.

### Nièvre : les effectifs intérimaires se contractent.



Source : Urssaf

Les effectifs salariés permanents progressent ce trimestre (+ 40 postes) dans la Nièvre.

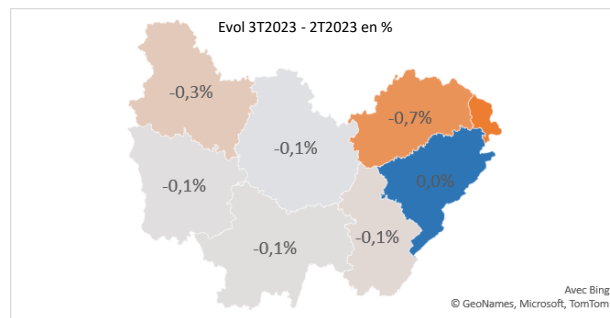
Exception faite de la construction qui perd - 40 postes (- 1,1 %), aucun autre secteur d'activités n'est en difficulté. En effet, les services hors intérim, portés par le transport et entreposage progressent de + 60 postes (+ 0,3 %). La métallurgie, activité industrielle phare du département, progresse de + 40 postes et permet à l'industrie d'afficher un bilan à la hausse ce trimestre (+20 postes ; + 0,3 %). De son côté, le commerce stabilise ses effectifs.

Malgré la hausse des effectifs permanents constatée ce trimestre, on note un recul des effectifs intérimaires (- 90 postes). Au total, l'emploi nivernais recule de - 40 postes (- 0,1 %) par rapport au deuxième trimestre. Le bilan sur un an est également négatif (- 80 postes).



**Bourgogne-Franche-Comté : - 0,1 %**

## Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté



### Haute-Saône : Baisse des effectifs permanents

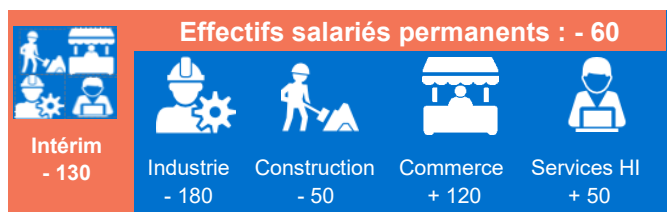


Ce trimestre, la Haute-Saône affiche une baisse de ses effectifs salariés de - 0,7 %, soit - 330 postes.

Au niveau des emplois permanents, cette baisse touche tous les secteurs d'activités à l'exception de l'industrie qui reste stable sur la période. Les services hors intérim enregistrent une baisse de - 20 postes principalement dans les activités de services administratifs et financiers. La construction et le commerce montrent des signes de fragilité avec une baisse respective de - 20 et de - 30 postes.

Quant à l'intérim, c'est le secteur d'activités le plus touché ce trimestre, affichant une baisse des effectifs de 7,9 % (- 260 postes). Cette baisse va s'ajouter à celle des effectifs permanents qui est de - 70 postes. Le bilan trimestriel du département indique une tendance de l'emploi à la baisse, comme sur l'année avec une réduction de - 1,3 % soit une perte totale de - 630 postes.

### Yonne : baisse des effectifs permanents



Les effectifs salariés permanents chutent de - 0,1 % (- 60 postes) ce trimestre.

L'industrie perd 180 postes (- 1,0 %) principalement suite aux baisses dans la fabrication de matériels de transport et dans les industries agro-alimentaires. De la même façon, la construction affiche une baisse de 50 postes (- 0,8 %). En revanche, le commerce enregistre une belle progression (+ 120 postes ; + 0,7 %) tout comme les services hors-intérim (+ 50 postes ; + 0,2%) portés par l'action sociale et les activités financières et d'assurance.

Comme au niveau régional, le secteur de l'intérim est peu dynamique (- 130 postes). Cette baisse vient s'ajouter à celle des effectifs permanents. Se faisant, ce trimestre, le bilan est orienté à la baisse (- 190 postes ; - 0,3 %). On observe la même tendance sur un an avec une baisse de - 330 postes.

### Saône-et-Loire : l'intérim poursuit ses difficultés



Ce trimestre, les effectifs salariés permanents stagnent (+ 0,0 % ; + 20 postes).

Le commerce affiche une belle progression (+ 100 postes ; + 0,4 %), tout comme l'industrie (+ 30 postes ; + 0,1 %), portée par la fabrication de matériels de transport. A l'inverse, les services hors intérim, pénalisés par les baisses du transport et entreposage ainsi que des arts, spectacles et activités récréatives, perdent 40 postes (- 0,1 %). La construction est en difficulté ce trimestre (- 70 postes, ; - 0,6 %).

L'intérim continue à être en difficulté (- 170 postes ; - 2,3 %) Cette baisse de l'intérim cumulée au faible dynamisme des effectifs permanents implique un bilan négatif ce trimestre dans le département (- 150 postes). Sur une année glissante, le bilan est également négatif dans le département (- 270 postes).

### Territoire de Belfort : Forte baisse de l'emploi permanent



Ce trimestre, les effectifs salariés (tous secteurs confondus) dans le Territoire de Belfort diminuent de - 0,8 % soit 280 postes en moins.

L'industrie et le commerce sont les seuls secteurs affichant une progression par rapport au trimestre précédent. Les effectifs augmentent de + 0,3 % (+ 20 postes) dans l'industrie dont + 30 postes dans la métallurgie et de + 0,2 % (+ 10 postes) dans le commerce. Ces bons résultats sont limités par les baisses constatées ce trimestre dans les services hors intérim (- 210 postes) et la construction (- 10 postes).

Quant au secteur de l'intérim, celui-ci accuse aussi une baisse de ses effectifs de - 90 postes, ce qui alourdit le bilan trimestriel affichant également une baisse des effectifs permanents de - 190 postes pour ce trimestre.